



CABRETTES ET CABRETTAIRES

Association régie par la loi 1901, déclarée le 23 avril 1956
Agrée au Ministère de l'Education Nationale en tant que "Société d'Education Populaire" le 12 juin 1959

Filiale de la Ligue Auvergnate et du Massif Central
www.cabrettesetcabrettaires.com

CONCOURS NATIONAL DE CABRETTE 2010

GRAND PRIX *Jean-Louis FOURNIER* AVEC MEDAILLE D'OR

Règlement

Article 1

L'association "Cabrettes et Cabrettaires" et la "Ligue Auvergnate du Massif Central" organisent en commun, un concours national de Cabrette le **samedi 29 mai 2010**.

Article 2

Ce concours comprendra quatre catégories :

- catégorie "**Excellence**" pour l'attribution d'une Médaille d'Or, d'Argent, de Bronze, aux trois premiers, avec prix, respectivement de 200€, 120€ et 90€.
 - catégorie "**Confirmé**" pour l'attribution d'une coupe au premier, médaille au 2^{ème} et 3^{ème}, avec prix, respectivement de 120€, 80€ et 60€.
 - catégorie "**Espoir**" pour l'attribution d'une coupe au premier, médaille au 2^{ème} et 3^{ème}, avec prix, respectivement de 100€, 60€ et 50€.
 - catégorie "**Initiation**" pour l'attribution d'une coupe au premier, médaille au 2^{ème} et 3^{ème}, avec prix, respectivement de 80€, 50€ et 40€.
- Tous les candidats recevront un diplôme d'honneur.
 - Tout candidat résidant en province, qui se verrait attribuer un premier prix en catégorie "Excellence", "Confirmé", "Espoir" ou "Initiation" serait remboursé de son voyage à Paris sur la base du prix d'un billet aller retour SNCF de 2^{ème} classe.
 - Le premier lauréat de chacune des quatre catégories fera l'objet d'une invitation au banquet du **samedi 2 octobre 2010**.
 - Les candidats ayant déjà obtenu la Médaille d'Or sont définitivement hors concours. Ceux qui ont obtenu le premier prix dans une catégorie n'ont accès qu'à la catégorie supérieure.



Morceaux à interpréter

Article 3

Catégorie "Excellence" :

- Un regret imposé, 2 reprises : **LE REGRET DE LISOU** - Coefficient 1.
- Une bourrée imposée, 3 reprises : **LA BOURREE A RANVIER** - Coefficient 1.
- Un morceau libre, 3 reprises qui ne doit pas être un regret, une bourrée ou un pot-pourri - Coefficient 1.
- Un morceau imposé tiré au sort lors du concours, 3 reprises - Coefficient 2.

Catégorie "Confirmé" :

- Une regret imposée, 2 reprises : **JIONNETO LOULA** - Coefficient 1.
- Une bourrée imposée, 3 reprises : **PARA LOU LOUP** - Coefficient 1.
- Un morceau libre, 3 reprises qui ne doit pas être un regret, une bourrée ou un pot-pourri - Coefficient 2.

Catégorie "Espoir" :

- Une regret imposée, 2 reprises : **EN PASSANT PAR LE BOIS** - Coefficient 1.
- Une bourrée imposée, 3 reprises : **LA GALINETTE** - Coefficient 1.
- Un morceau libre, 3 reprises qui ne doit pas être un regret, une bourrée ou un pot-pourri - Coefficient 2.

Catégorie "Initiation" :

- Une valse imposée, 2 reprises : **LE TURLUTUTU**.

Déroulement du Concours

Article 4

Chaque candidat sera appelé par son numéro qu'il aura précédemment tiré au sort. Le passage des candidats s'effectuera dans l'ordre croissant : Catégorie "Initiation", "Espoir", "Confirmé" et "Excellence".

Les morceaux doivent être mémorisés et interprétés face au public, le jury tournant le dos au candidat.

Pour l'ensemble des catégories, **le président du jury a le pouvoir**, après avis des membres du jury, **de stopper un candidat** qu'il aura estimé **apte à concourir dans la catégorie supérieure**. De fait, le candidat devra interpréter les morceaux imposés de la catégorie supérieure après le passage de l'ensemble candidat de la dite catégorie.

Pour la catégorie "Excellence" :

- Chaque concurrent sera soumis à l'interprétation d'un morceau supplémentaire consigné dans une enveloppe cachetée.
- Le nombre d'enveloppes cachetées prévu au début de cette sélection se situera entre 15 et 20.
- Le tirage au sort s'effectuera à la vue du public, après l'interprétation du morceau libre. L'enveloppe tirée au sort sera remise au président du jury après lecture du candidat.
- Les morceaux imposés tirés au sort successivement par les candidats ne seront pas remis en compétition.
- Chaque candidat aura deux minutes pour préparer le déroulement mélodique du morceau choisi. Il pourra utiliser son instrument mais sans émettre de son et devra rester sur scène.
- Les mélodies seront issues du répertoire et feront appel à l'érudition de chaque candidat.



Le Jury

Article 5

Il sera composé d'au moins cinq Cabrettaires dont la notoriété et la probité sont particulièrement reconnus.

La notation portera principalement sur la sensibilité, l'interprétation, l'expression, la justesse, la cadence, la technique, de la maîtrise et des variations mélodiques.

Les décisions du Jury, dont les membres ne sont pas admis à participer au concours, sont souveraines et sans appel.

Article 6

Si le nombre de concurrents n'est pas assez élevé, le concours pourra être partiellement ou totalement annulé.

L'attribution des premiers prix et de la Médaille d'Or est également susceptible d'être annulé si le jury estime, à l'unanimité, que la valeur des concurrents s'avère insuffisante.

Pour l'ensemble des catégories, le jury se réserve le droit de demander au participant l'interprétation d'un morceau supplémentaire du répertoire traditionnel choisi par le jury.

Article 7

Après l'annonce des résultats, les candidats qui le désirent pourront demander au président du jury une appréciation explicite de leur prestation.

Pour chacun des candidats, lors de la totalisation des points du jury, les notes extrêmes sont écartées.

Pour chacune des catégories, le jury proclamera le classement des cinq premiers.

Candidatures et inscriptions

Article 8

- Les épreuves du concours auront lieu le **samedi 29 mai 2010**, au Conservatoire Municipal André Navarra, 1 allée des Tilleuls à 94220 Charenton-le-Pont. Début du concours à **13h00 heures précises**.
- Les prix et diplômes seront remis aux lauréats lors de la soirée de Gala qui suivra le concours.
- Les médailles seront remises lors du banquet de Cabrettes et Cabrettaires le **samedi 2 octobre 2010**.

Article 9

Les candidatures sont à adresser dès que possible et au plus tard, le **25 mai 2010** au siège social de "Cabrettes et Cabrettaires", Le Savenay 45, avenue Kléber 75116 Paris ou via le site Internet de l'association : www.cabrettesetcabrettaires.com

Les candidats doivent indiquer :

- Leur nom, prénom, adresse complète, date et lieu de naissance.
- La catégorie choisie et les diplômes déjà obtenus en précisant la date, le lieu et le comité organisateur.

Toute fausse déclaration ou élision pourra entraîner l'exclusion ou le déclassement au concours.

Les candidats s'engagent : à respecter le règlement du concours dans son intégralité, acceptent d'être enregistrés, photographiés, filmés et de ne réclamer aucun droit.

Les partitions des morceaux imposés (ligne mélodique) peuvent être obtenues auprès du siège social et sont consultables sur le site de l'association : www.cabrettesetcabrettaires.com



Niveau requis pour concourir dans chaque catégorie

Article 10

Catégorie INITIATION

Rechercher le son de la Cabrette

Les candidats devront savoir :

- Maîtriser "le vent" pour éviter toute surpression ou dépression pouvant altérer à la fois la justesse de la note et le timbre de l'instrument;
- Jouer des notes liées enchaînées les unes aux autres sans frottement avec les bonnes articulations sans qu'elles soient interrompues.

L'harmonisation des notes

- Savoir harmoniser les notes vibrées (ou vibrato).

La technique

- Mémoriser le morceau à interpréter,
- Connaître la technique pour monter une note à l'octave.

Catégorie ESPOIR

En plus des acquis de la catégorie "Initiation", les candidats devront savoir :

Rechercher le son de la Cabrette

- Commencer à maîtriser le "liemanié",
- Jouer toutes les notes de la gamme (altérations),
- Jouer des notes piquées en évitant toute surpression.

L'harmonisation des notes

- Harmoniser les notes vibrées (ou vibrato) dans le même rythme que le morceau joué,
- Maîtriser les coups de doigt appelés notes d'ornement ou appoggiatures.

La technique

- Jouer en cadence avec le battement d'au moins un pied (sauf pour les personnes à mobilité réduite),
- Maîtriser la "fourche escamotée",
- Approche du picotage.

Catégorie CONFIRME

En plus des acquis de la catégorie "Espoir", les candidats de cette catégorie devront posséder toute la technique de la Cabrette, jouer en cadence avec le battement des pieds (sauf pour les personnes à mobilité réduite)

Ils seront jugés sur la qualité de l'interprétation, du rythme, du sens de la mélodie et plus encore du phrasé qui doit donner lieu à des développements qui structurent un discours musical.

Catégorie EXCELLENCE

En plus des acquis de la catégorie "Confirmé", les candidats auront une maîtrise totale de l'instrument, et une connaissance fouillée du répertoire traditionnel et du patrimoine musical confié par nos aînés.

Ils seront jugés sur la qualité de l'improvisation rythmique et mélodique des morceaux interprétés et sur l'aptitude du Cabrettaire à sentir et à rendre, par le jeu, l'émotion et le sens du morceau interprété.



Lexique

Article 11

Tempo : comme le déroulement de la pellicule pour un film ou le débit de la parole pour une poésie, il doit être régulier. Le candidat doit interpréter les morceaux dans la bonne vitesse du début à la fin (métronome)

Cadence : respecter les temps qui remplissent les mesures.

Les notes vibrées (ou vibrato) : l'harmonisation de ces notes consiste à effectuer des battements réguliers avec l'index de la main droite (dans le même rythme que le morceau joué) après avoir exécuté la note. Les vibrés s'effectuent sur les notes longues pour les faire "chanter".

Liemanié : L'harmonisation de cette note consiste également à effectuer des battements réguliers avec l'index de la main droite en le faisant glisser vers le bas afin de découvrir le trou environ aux trois quarts (suivant les pieds). On obtient ainsi une sorte de vibrato, une variation régulière du son (qui reprend périodiquement la même valeur)

Harmonisation des notes : ce sont des notes d'ornement qui précèdent la note réelle, appelées appoggiatures. Les coups de doigt ont pour but de donner de la cadence et des nuances au morceau interprété.

Picotage : techniques spécifiques de la Cabrette qui consistent à faire des retours sur la note fondamentale. Le jury apprécie la régularité et la vitesse d'exécution des notes et son utilisation à bon escient !